

VALIQUET.

Je ne sais trop. Je veux changer, je prends le parti le plus court, le moyen le plus sûr.

VICTOR.

J'en appelle à vous, M. Huot. Un homme sage, raisonnable, qui, tout en prenant de la boisson pour son besoin, ne se dérange jamais, ne mérite-t-il pas le nom d'homme tempérant, d'homme sobre ?

HUOT.

Sans doute. Il existe une différence entre l'abstinence complète, c'est-à-dire, la *tempérance totale* et la vertu de sobriété. L'abstinence, par une résolution généreuse et tout-à-fait *fait méritoire*, offre à Dieu le sacrifice d'une liqueur aimée, dont il serait permis d'user, dans la rigueur du droit, supposé qu'on le fit avec modération, tandis que la sobriété, moins rigoureuse, se contente d'éviter, dans l'usage du boire, tout excès condamnable; on est convenu généralement de l'appeler *tempérance partielle*.

ALPHONSE.

Voilà une distinction qui me satisfait.

FANFAN.

Dans ce cas-là, vive la *tempérance partielle* !

BENJAMIN.

Vive la *tempérance partielle* ! Evidemment Valiquet est trop sévère. On peut embrasser la *tempérance* sans s'astreindre aux privations et aux jeûnes de l'abstinence complète. C'est bien cela, monsieur Huot, n'est-ce pas ?

HUOT.

En principe, oui ; mais, en pratique, pour le cas présent, je trouve que Valiquet a raison. Une habitude envenimée ne se corrige que par un grand sacrifice.